

1^{er} mai 2023

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 1^{er} mai 2023, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023.
3. Dépôt du rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022.
4. Avis de motion et présentation du règlement numéro 2023-07, modifiant le règlement numéro 2016-16, sur la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.
5. Avis de motion et présentation du règlement numéro 2023-08, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.
6. Demande d'appel d'offres pour les travaux du Rang 3.
7. Demande de soumissions sur invitation pour les corrections de pavage.
8. Marquage des traverses piétonnes et lignes d'arrêts rue Grenier.
9. Transfert de 2 000 \$ fonds pour les élections municipales.
10. Adoption politique relative aux vacances annuelles et aux heures accumulées.
11. Rachat du terrain de M. Carl Habel et Mme Natacha Poirier, lot 6 345 226 (10 414 \$).
12. Achat d'un souffleur à neige.
13. Demande abat-poussière au printemps (mai) et à la fin de l'été (août).
14. Adhésion de l'adjoint au directeur général à l'ADMQ.
15. Inscription de l'adjoint au directeur général au congrès de l'ADMQ, les 14-15 et 16 juin 2023.
16. Modification demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité de la MRC de l'Érable par les Loisirs de Ste-Julie de Laurierville, pour la réfection du terrain de balle.
17. Période de questions de l'assistance.
18. Nomination d'un président du comité de démolition et nomination d'un substitut.
19. Préposée pour entretien ménager au bureau municipal.
20. Révision des frais du service de garde pour la rentrée scolaire 2023.
21. Mandat vérificateur externe pour 2023.
22. Vérification annuelle du compteur d'eau et de la sonde de niveau.
23. Autorisation feu de joie et feux d'artifice du 23 juin prochain par le Comité de la St-Jean.
24. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion par le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville pour la soirée du 23 juin prochain.
25. Invitation au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable le 2 juin prochain.
26. Campagne de financement « Repas Cadeaux » de l'organisme ORAPÉ.
27. Transfert de 5000\$ au service des loisirs.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.
30. États des revenus et dépenses au 30 avril 2023.
31. Varia. (suivi rencontre démarrage du projet CPE, employé saisonnier)
32. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2023-117

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour, soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2023-118

Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 avril 2023, soit et est adopté tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2023-119

Dépôt du rapport financier de la municipalité de Laurierville, pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte tel que présenté par M. Joël Minville, CPA Auditeur. CA, de la firme comptable Groupe RDL de Victoriaville SENCRL, le rapport financier de la municipalité de Laurierville pour l'année terminée le 31 décembre 2022, lequel indique un déficit d'exercice de 46 405 \$, laissant ainsi un surplus accumulé non affecté, à cette date, au montant de 266 445 \$, De plus, nous retrouvons un solde non affecté de 21 956 \$, au fonds de roulement, ainsi qu'un montant de 2 000 \$ à titre de Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.

Adoptée

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-07, modifiant le règlement numéro 2016-16, sur la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.

Mme Isabelle Gagné, conseillère, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-07, lequel vise à modifier le règlement numéro 2016-16, sur la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.

Que l'objet du projet de règlement numéro 2023-07, est d'ajouter les articles 6.2.1 et 6.2.2, au règlement numéro 2016-16, afin d'établir des frais de 200 \$ pour l'étude d'une demande de démolition d'immeuble.

Que le projet de règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-08, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.

Ce point est **reporté** à une prochaine séance, car les membres du conseil désirent ajouter au projet de règlement les culottes d'incontinences lavables pour adultes.

Résolution : 2023-120

Demande d'appel d'offres pour les travaux du Rang 3.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour la préparation des plans et devis, de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux pour les travaux de voirie du Rang 3.

Que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), jusqu'à concurrence de 118 455 \$.

1^{er} mai 2023

Que si le coût des travaux dépasse le montant de 118 455 \$, l'excédent est payé à même le budget de fonctionnement 2023, et s'il y a lieu, avec l'aide financière du Programme d'aide à la voirie, volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale d'Arthabaska.

Que le coût du service d'ingénierie sera payé à même le budget de fonctionnement 2023, attendu que les honoraires du service d'ingénierie ne sont pas admissibles au programme de la TECQ.

Adoptée

Résolution : 2023-121

Demande de soumissions sur invitation pour des corrections de pavage.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que le directeur général et greffier-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 5 juin 2023.

Adoptée

Résolution : 2023-122

Marquage des traverses piétonnes et lignes d'arrêt intersection rue Grenier et avenue Provencher, et près de l'École Ste-Julie.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier adjoint, à faire effectuer le rafraîchissement du marquage de la traverse piétonnière en avant de l'école, ainsi que les flèches de direction, les lignes d'arrêts et les traverses piétonnières à l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher.

Que le coût des travaux de marquage est estimé à 1 400.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-123

Transfert de 2 000 \$ au fonds pour les élections municipales.

Considérant que par sa résolution numéro 2022-005, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection municipale;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la Loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection municipale, un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2023.

Que les fonds nécessaires à cette affectation, soient puisés à même le budget de fonctionnement 2023.

Adoptée

Résolution : 2023-124

Adoption de la politique relative aux vacances annuelles et aux heures accumulées.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil adopte la politique relative aux vacances annuelles et aux heures supplémentaires, tel que déposée, lors de la présente séance.

Adoptée

Résolution : 2023-125

Rachat du terrain de M. Carl Habel et Mme Natacha Poirier, lot 6 345 226.

Attendu que M. Carl Habel et Mme Natacha Poirier ont acheté de la municipalité, un terrain résidentiel le 12 novembre 2021, soit le lot numéro 6 345 226, situé au 6 rue des Iris;

Attendu que M. Habel et Mme Poirier, ont avisé la municipalité qu'ils ne pouvaient se construire une résidence sur ce terrain, attendu l'explosion des coûts de construction;

Attendu que M. Habel et Mme Poirier, désirent vendre à la municipalité le lot numéro 6 345 226, et ce, au même prix que celui payé le 12 novembre 2021, soit le montant de 10 414.00 \$, taxes non incluses, et payer les frais associés à cette transaction, comme stipulé dans le contrat intervenu entre la municipalité, M. Habel et Mme Poirier, le 12 novembre 2021;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte que la municipalité de Laurierville achète le terrain résidentiel de M. Carl Habel et Mme Natacha Poirier, au prix de 10 414.00 \$, taxes non incluses.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autoriser à signer pout et au nom de la municipalité de Laurierville l'acte de vente à intervenir, de même qu'a tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2023-126

Achat d'un souffleur à neige.

Attendu que la municipalité a besoin d'un souffleur à neige pour déneiger les cours des immeubles municipaux;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par la Ferme J.B. inc., de Plessisville, pour la fourniture d'un souffleur à neige usagé de marque Pronovost, au prix de 6 500.00 \$.

Que l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, s'occupera d'aller chercher le souffleur à neige dans les prochains jours.

Adoptée

Résolution : 2023-127

Demande d'abat-poussière au printemps et à la fin de l'été.

Attendu que la municipalité a reçu une demande, à l'effet de faire épandre de l'abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier 2 fois par année au lieu d'une fois, pour un meilleur contrôle de la poussière dégagée par le passage des usagers de la route;

Après délibérations, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil est d'avis que l'application d'un abat-poussière à la fin du mois de mai, début juin, contrôle bien la poussière dans les

1^{er} mai 2023

chemins municipaux en gravier, et ce, jusqu'au début de la saison hivernale, et par conséquent, l'application d'un abat-poussière une fois par année est suffisant.

Adoptée

Résolution : 2023-128

Adhésion de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier à l'ADMQ.

Attendu que l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier désire participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Attendu que ce dernier participe également à des formations offertes par l'ADMQ;

Attendu que les frais d'inscription au congrès et aux formations pour les non-membres sont plus dispendieuses, c'est pourquoi il devient avantageux de devenir membre de l'ADMQ, afin de réaliser des économies importantes sur l'inscription au congrès et aux différentes formations offertes par l'ADMQ;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à l'ADMQ.

Que le coût d'adhésion est de 894.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-129

Inscription de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier au congrès de l'ADMQ, les 14-15 et 16 juin 2023.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra les 14-15 et 16 juin 2023 à Québec.

Que le coût d'inscription est de 650.76 \$, taxes incluses.

Que les frais d'inscription, de déplacements et de séjour sont défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Résolution : 2023-130

Appui au projet du Comité de Loisirs de Laurierville dans le cadre du Fonds Région et Ruralité.

Proposé par M Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil appui le projet déposé par le Comité des Loisirs de Laurierville au Fonds Régions et Ruralité-Volet II, intitulé « Réaménagement du terrain de baseball ».

Que le montant demandé par le Comité de Loisirs de Laurierville au Fonds Régions et Ruralité-Volet II, est de 31 877 \$, pour un projet total au montant de 42 293 \$.

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2023-131

Nomination d'un président sur le Comité de démolition des immeubles et nomination d'un substitut.

Attendu que le Comité de démolition des immeubles est composé des élus suivants : M. Marc Simoneau, M. Martin Samson et M. Pierre Cloutier;

1er mai 2023

Attendu que le conseil doit nommer un président parmi les 3 membres du comité de démolition des immeubles;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier est nommé président du Comité de démolition des immeubles, pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal.

Que Mme Suzy Bellerose est nommé à titre de membres substitut du Comité de démolition des immeubles, afin de remplacer un membre qui ne peut être présent à une réunion du susdit Comité.

Adoptée

Résolution : 2023-132

Préposée pour l'entretien ménager au bureau municipal.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'embauche de Mme Marcelle Brière, comme préposée à l'entretien ménager au bureau municipal, pour environ 3 heures par semaine.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées, dans une entente à consigner entre les parties.

Adoptée

Résolution : 2023-133

Révision annuelle des frais du service de garde municipal.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les tarifs du service de garde municipal en milieu scolaire soient augmentés selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada, pour la période de décembre 2021 à décembre 2022, lequel est de 6,3%.

Que les nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 29 août 2023 :

| | Tarif actuel pour journée réservée | Tarif à partir du 29 août 2023 pour journée réservée | Tarif actuel pour journée non réservée | Tarif à partir du 29 août 2023 pour journée non réservée |
|-----------------------------|------------------------------------|--|--|--|
| Matin de 6h30 à 7h45 | 4.80 \$ | 5.10 \$ | 6.00 \$ | 6.40 \$ |
| Après-midi de 14h50 à 18h00 | 7.15 \$ | 7.60 \$ | 9.50 \$ | 10.10 \$ |
| Journée pédagogique | 20.85 \$ | 22.20 \$ | 26.80 \$ | 28.50 \$ |

Adoptée

Résolution : 2023-134

Mandat vérificateur externe pour l'année 2023.

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Attendu qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2023, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2023 au Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

Adoptée

Résolution : 2023-135

Vérification annuelle du compteur d'eau et de la sonde de niveau.

Attendu que la municipalité doit faire effectuer annuellement la vérification de précision du compteur d'eau à la station de pompage du 113 rue Mercier,

1^{er} mai 2023

ainsi que la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du Rang Scott, en vertu des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que l'entreprise Compteurs d'eau du Québec offre de réaliser la vérification de précision du compteur d'eau et de la sonde de niveau;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Compteurs d'eau du Québec au prix de 665.00 \$, taxes non incluses, pour la vérification de précision du compteur d'eau au 113 rue Mercier, et pour la vérification de précision de la sonde de niveau au réservoir d'eau potable du Rang Scott, au prix de 195.00, taxes non incluses.

Que la soumission comprend le déplacement, la main-d'œuvre et le rapport de vérification de précision selon les normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

Résolution : 2023-136

Autorisation feu de joie et feux d'artifice du 23 juin prochain.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2023, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2023-137

Demande d'autorisation pour une demande d'un permis de réunion par le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville, pour la soirée du 23 juin prochain.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville, autorise le Comité de Loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé au 146 rue Grenier, le 23 juin 2023, dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville, de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2023-138

Invitation au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 2 juin prochain.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Jean-François Labrie-Simoneau, M. Réjean Gingras, M. Frédérick St-Pierre et M. Carl Laflamme, pour participer au tournoi de golf au bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 2 juin prochain au club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 125.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 500.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2023-139

Campagne de financement de l'organisme ORAPÉ.

Attendu que l'organisme ORAPÉ s'adresse à la municipalité pour une participation financière à sa campagne de financement « Repas-Cadeaux »;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil verse un montant de 100.00 \$, comme partenaire de la campagne de financement, en échange d'une visibilité dans le hall du magasin d'ORAPÉ pendant 1 an, et du logo de la municipalité dans le rapport annuel 2023.

Adoptée

Résolution : 2023-140

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, qu'un montant de 5 000 \$, soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approuvant le règlement numéro 2023-04, par lequel le conseil décrète un emprunt de 420 000 \$, pour l'achat d'un immeuble, pour constituer une réserve foncière.
- Offre de service de la Ferme Stéluka inc., pour des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.
- Courriel de Mme Hélène Pearson du ministère des Transports, confirmant que les ponts piétonniers sont admissibles à la TECQ.
- Courriel de la direction des aides municipales, acceptant la modification à la programmation des travaux avec la TECQ, afin de remplacer les travaux de voirie du Rang 7 Est par les travaux de voirie Rang 3, pour l'année 2023.
- Réception de la part du ministère des Transports, du rapport d'inspection générale des éléments relevant de la municipalité, pour le pont de la Route de la Grosse-Ile, surplombant la rivière Bécancour.
- Lettre du cabinet du Lieutenant-gouverneur, l'honorable J. Michel Doyon, annonçant que Mme Diane St-Pierre, de Laurierville, recevra la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent), pour son engagement bénévole remarquable, au sein de la municipalité de Laurierville. La cérémonie protocolaire se déroulera le 12 mai prochain à la Polyvalente La Samare de Plessisville, à compter de 18h30.

1^{er} mai 2023

Le maire, M. Marc Simoneau, assistera à la cérémonie protocolaire.

- Réception de la M. Kevin Massé, ingénieur, au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, du compte-rendu de la réunion de démarrage avec Pluritec, le 28 mars dernier, pour le projet du nouveau Plan d'intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL).
- Demande du député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, concernant le Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale. Un montant de 20 000 \$ est demandé par la municipalité dans le cadre de ce Programme.

Liste des comptes :

| | |
|---|-----------|
| Receveur général du Canda : Ajustement retenues de 2022. | 216.75 |
| Sotack inc. : Problème de chauffage au bureau municipal. | 59.79 |
| ADMQ : Formation en salle à St-Ferdinand. | 442.65 |
| Équipements ProVicto : Plaque vibrante. | 2 661.79 |
| Léger Drolet et Fils inc. : Ajustement porte caserne. | 155.22 |
| Hydro-Québec : Service au garage du 1 ^{er} février au 30 mars. | 2 509.43 |
| Hydro-Québec : Service système commun du 4 février au 4 avril. | 88.78 |
| Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 4 fév. au 31 mars. | 770.93 |
| Hydro-Québec : Service station pompage du 26 janv. au 24 mars. | 906.93 |
| Pièces de remorques Blondeau : Matériel pour camionnette. | 98.86 |
| Agence 9-1-1 : Service pour février. | 614.48 |
| 9 dossiers : Ajustement de taxes suite mise à jour d'avril. | 10 432.85 |
| Desjardins : Frais de caisse en avril. | 54.00 |
| Receveur Général du Canada : Remises pour avril. | 2 770.21 |
| Ministre du Revenu du Québec : Remises pour avril. | 8 709.29 |
| Desjardins : Cotisations retraites pour avril. | 3 108.20 |
| Employés : Salaire pour avril. | 18 439.75 |
| Élus : Rémunération du 1 ^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023. | 19 400.00 |
| Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire en mai. | 52.26 |
| Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire en mai. | 46.52 |
| Desjardins : Intérêts sur emprunt temporaire en mars. | 2 017.72 |
| Banque Nationale : Intérêts sur emprunt numéro 2020-04. | 5 052.15 |
| Électro-Concept P.B.L. inc. : Sonde de niveau puits municipal. | 1 948.83 |
| Marc Simoneau : Frais de déplacement tournée des chemins. | 61.88 |
| VIVACO : Essence et divers matériel. | 598.94 |
| Hydro-Québec : Service du 16 février au 18 avril enseigne numér. | 127.99 |
| Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril. | 584.73 |
| Fonds d'information sur le territoire : Mutations d'avril. | 25.00 |
| ADMQ : Frais formation. | 229.95 |
| Énergie Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal en avril. | 1 515.19 |
| Bénéva : Assurances collectives en mai. | 2 848.48 |
| EMP inc. : Versement 6 de 6 pour déneigement. | 47 395.88 |
| EMP inc. : Ajustement essence pour déneigement. | 24 552.96 |
| Pièces de remorques Blondeau : Location remorque. | 37.60 |
| Électrocentre 2000 inc. : 2 batteries de secours et projecteur. | 1 298.74 |
| Véronique Giguère : Achat livres pour la bibliothèque. | 226.19 |
| Librairie Renaud-Bray : Achat de livres pour bibliothèque. | 66.05 |
| Petite caisse : Frais de poste, ménage bureau municipal et brigade. | 947.50 |
| Mégaburo : Papeterie de bureau. | 27.35 |
| Machinage D. Côté : Changer bushing gratte à neige. | 57.49 |
| Frédéric St-Pierre : Housse de protection pour projecteur. | 45.98 |
| Jean-François Labrie-Simoneau : Abonnement application ZOOM. | 229.95 |
| Linde Canada inc. : Bouteille oxygène K. | 170.45 |
| Ministre du Revenu du Québec : Remises TPS et TVQ. | 36.58 |
| Sable Marco : 3 palettes de sacs d'asphalte froid. | 2 651.18 |
| 9171-8080 Québec inc. : Souffleur à neige. | 6 500.00 |
| Kubota Victoriaville : Entretien tracteur à pelouse. | 1 177.72 |
| Eurofins/Environex : Analyses de l'eau en avril. | 570.86 |
| Sotack inc. : Entretien préventif. | 731.24 |

1er mai 2023

| | |
|---|-----------|
| Service Sanitaires Denis Fortier inc. : Service pour avril. | 1 783.26 |
| Claire Gosselin : Frais déplacement mai. | 90.00 |
| Bell Canada : Service pour mai. | 348.95 |
| Bell Mobilité : Service pour mai. | 155.56 |
| Xérox Canada ltée : Service pour avril. | 136.71 |
| Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril. | 13 756.38 |

Résolution : 2023-141

Approbation des comptes.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2023, avec comparatif de l'année 2022, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 171 264.64 \$, et des déboursés au montant de 818 999.52 \$, laissant un solde en caisse de (7 092.18\$), et un emprunt temporaire de 100 000 \$.

Varia.

Suivi réunion de démarrage du projet d'un Centre de la Petite Enfance (CPE).

L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, donne un compte-rendu verbal de la rencontre de démarrage de la construction d'un CPE à Laurierville.

M. Martin Samson, conseiller au siège numéro 2, quitte la séance, attendu son conflit d'intérêt dans le prochain dossier.

Résolution : 2023-142

Employé saisonnier.

Attendu que M. Martin Samson, conseiller municipal, a déposé sa candidature pour le poste de préposé saisonnier à la voirie municipale;

Attendu que les membres du conseil et la direction générale désirent être impartiaux pour le choix d'un candidat pour ledit poste;

Après délibérations, il est résolu de demander à Cameron Ressources humaines ou une autre entreprise en ressources humaines, leur disponibilité pour les entrevues.

Adoptée

Résolution : 2023-143

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

**Adjoint au directeur général
et greffier-trésorier**